Construire un Business Éthique

The Aloe Vera Company

FOREVER™

FOREVER
ALOE
VERA
GEL
99,7% ALOE VERA GEL
PRESERVATIVE FREE
SUGAR FREE
1000 ml
©2017
FOREVER

COMPLIANCE ET FOREVER

C'est le moment idéal pour démarrer votre propre business. Comme toute personne qui crée son entreprise, vous souhaitez poser les bons jalons pour protéger et construire votre business tout en suivant les règles de Forever. Construire un business Forever éthique est le meilleur moyen pour vous assurer un succès sur le long terme. Installer un rapport de confiance entre vos clients est essentiel pour bâtir votre réputation, votre équipe et accroître vos ventes.

Ce guide a été élaboré pour vous aider à comprendre les problématiques compliance les plus courantes et vous fournir les outils pour construire un business solide, éthique et en progression constante.

RÈGLES COMPLIANCE 03

PUBLICITÉ SUR INTERNET 04

VENTES EN MAGASINS 07

ALLÉGATIONS DE REVENU 08

ALLÉGATIONS PRODUITS 10

RÉSEAUX SOCIAUX 14

CRÉER VOS PROPRES SUPPORTS PUBLICITAIRES 16

RÈGLES COMPLIANCE

Nous savons que vous êtes impatient, en tant que FBO (Forever Business Owner-Entrepreneur indépendant, partenaire de Forever Living Products), de présenter vos produits favoris et d'aider les autres à améliorer leur bien-être. C'est pourquoi l'une des étapes les plus importantes à franchir est d'avoir une compréhension sûre des allégations et déclarations à éviter lors de la promotion des produits et du business Forever.

QUE SIGNIFIE LA COMPLIANCE POUR VOTRE BUSINESS?

Toute activité commerciale est contrôlée par des autorités réglementaires qui s'assurent que celle ci est menée en toute honnêteté et de manière éthique. Utiliser un langage qui pourrait méprendre sur l'effet d'un produit, surenchérir sur les revenus ou faire des allégations de santé infondées n'est pas autorisé.

Mais pas d'inquiétude. Rester conforme est facile tant que vous suivez les règles de la compliance Forever, élaborées pour vous aider à construire un business puissant et éthique. La maison mère Forever Living aux Etats Unis et Forever Living Products France ont aussi créé des supports marketing conformes que vous pouvez utiliser lors de la promotion des produits ou du business.

VOUS DIFFERENCIER DE FOREVER LIVING PRODUCTS

19.02 (a) CLAUSES RESTRICTIVES: UTILISATION DES NOMS APPARTENANT À FOREVER LIVING PRODUCTS

LE NOM "FOREVER LIVING PRODUCTS", LES SYMBOLES DE FLP ET TOUT AUTRE NOM POUVANT ÊTRE ADOPTÉ PAR FLP, Y COMPRIS LES NOMS DE PRODUITS FLP, SONT DES NOMS DE MARQUE ET/OU APPELLATIONS COMMERCIALES APPARTENANT EXCLUSIVEMENT À LA SOCIÉTÉ.

Les FBO doivent être reconnus comme indépendants de Forever Living Products en tant qu'entreprise. Il est de votre responsabilité de déclarer que vous êtes FBO et de vous assurer que toute adresse web ou noms commerciaux que vous aurez choisis ne contiennent pas des noms de marque de produits qui seraient habituellement associés à Forever Living Products corporate. De plus, vos nom et coordonnées doivent être facilement identifiables. Il faut se rappeler que vous êtes responsable de quelque contenu que ce soit en rapport avec Forever que ce soit ce que vous auriez imprimé ou publié sur internet.

CONFORME

- Forever avec Amy
- Aloe to glow
- Aloe 4 U

Nous vous encourageons à être créatifs pour que vos noms commerciaux reflètent qui vous êtes et ce que vous offrez tout en restant professionnel.

NON CONFORME

- Forever Living Paris
- Forever Living Products
- FIT Forever

Toute appellation qui laisserait penser au client que vous représentez Forever Living Products Siège n'est pas permise. En règle générale, cela signifie qu'il faut éviter les noms commerciaux qui comportent "Forever Living" ou d'autres noms de produits Forever.

ONLINE ADVERTISING

16.02 (j) VENTES EN LIGNE

UN FBO NE PEUT EFFECTUER LA VENTE DE PRODUITS FOREVER À PARTIR DE CANAUX DE MARKETING EN LIGNE, DES BOUTIQUES EN LIGNE, AUTRES QUE LA BOUTIQUE CLIENTS FOREVER.

Un des avantages d'être FBO est que vous commencez l'activité dès que vous êtes prêt. Vous n'avez pas à constituer de stock ou créer un site web. Vous pouvez commencer à partager les produits Forever et l'opportunité d'affaires immédiatement sur les réseaux sociaux et en invitant vos visiteurs à vous laisser leurs coordonnées pour être recontactés et bénéficier de conseils personnalisés.

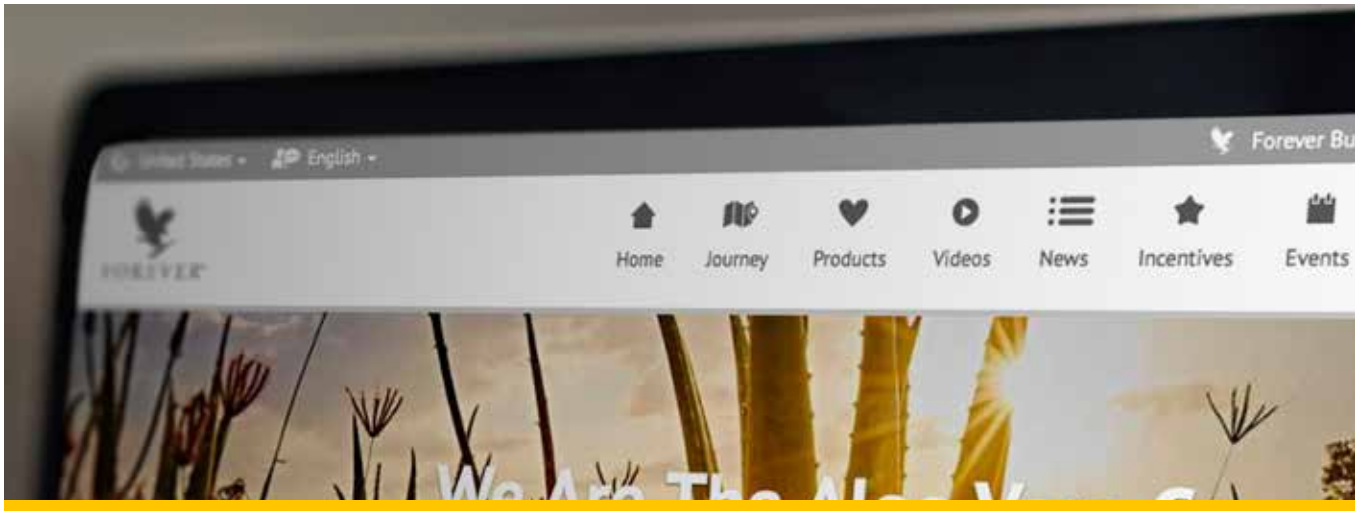

Accédez à la boutique en ligne via foreverliving.fr et entrez votre n° de FBO et votre mot de passe. Inscrivez vos clients pour qu'ils puissent accéder à la boutique clients
https//direct.foreverliving.fr/

Si vous voulez développer votre propre site web, il devra comporter les informations suivantes:

- Votre nom et la mention 'Entrepreneur indépendant partenaire de la société Forever Living Products'
- Un lien vers le site internet foreverliving.fr
- Un lien vers le site de la Fédération de la vente Directe dont nous sommes membres : https://www.fvd.fr/

Les produits présentés doivent être des produits homologués et le langage utilisé doit être celui propre à la Société.

Sur ce site vous pouvez parler de l'opportunité d'affaires et de ce qui rend votre business unique. Nous avons facilité la promotion de votre activité via le site foreverliving.fr et l'achat des produits par vos clients via la boutique en ligne foreverliving.fr.

En tant que FBO vous pouvez obtenir votre site web clé en main au travers de FLP 360° (vous logger sur foreverliving.com et cliquer sur le logo FLP 360° qui apparaît sur le côté droit).

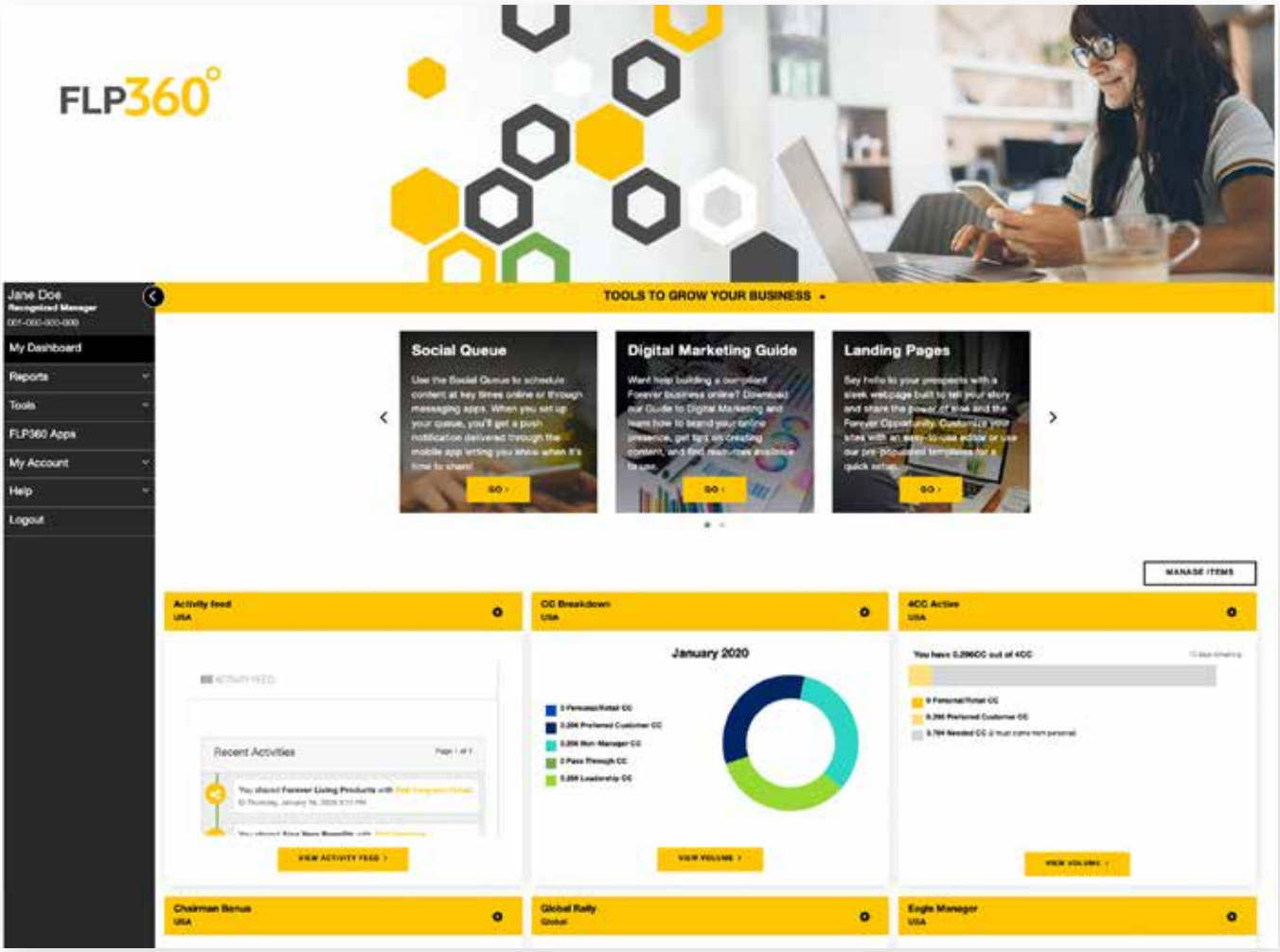

DO...

- Utiliser FLP 360°
- Réaliser votre propre site web conforme aux règles
- Promouvoir les produits sur les réseaux sociaux

DON'T...

- Placer des offres sur des sites de e-commerce

BANNIÈRES ET AFFICHES PUBLICITAIRES SUR INTERNET

17.10 (c) RÉGLEMENTATION SUR L'USAGE D'INTERNET

LES SITES INTERNET DU FBO ASSURANT LA PROMOTION DES PRODUITS OU DE L'OPPORTUNITÉ D'AFFAIRE, À L'EXCEPTION DE LA VENTE OU PARRAINAGE EN LIGNE, SONT AUTORISÉS À CONDITION QU'ILS SOIENT CONFORMES OU QU'ILS PROCÈDENT À DES CHANGEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AUX PRINCIPES DU COMPANY POLICY ET DU CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE.

Les publicités en ligne peuvent être un outil puissant pour la construction de votre business. Ces publicités sont autorisées à condition qu'elles soient précises et conformes aux règles Forever. Merci de contacter la compliance avant de poster vos publicités pour vous assurer de leur conformité. Les publicités doivent comporter un lien vers le site de Forever ou un site de FBO validé par le service compliance.

PUBLICITÉS ET VENTES DANS LES MAGASINS

16.02 (h) VENTE DANS LES MAGASINS

(1) EN DEHORS DES EXCEPTIONS ÉNONCÉES DANS LA SECTION CI-DESSOUS, UN FBO NE VENDRA PAS LES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ DANS UN MAGASIN, LIEU DE TROC, MARCHÉ AUX PUCES, DANS DES MAGASINS MILITAIRES, DANS DES EXPOSITIONS OU TOUT AUTRE LIEU SIMILAIRE.
(2) UN FBO QUI A UNE AGENCE DE PRESTATIONS DE SERVICE, SALON DE COIFFURE OU DE BEAUTÉ, OU ENCORE UN CLUB DE GYM EST AUTORISÉ À EXPOSER ET VENDRE DES PRODUITS DANS SA STRUCTURE ET APRÈS RÉCEPTION DE L'ACCORD DU SIÈGE. TOUTEFOIS, LES SIGNES EXTÉRIEURS OU L'AFFICHAGE DANS LES VITRINES PAR CES FBO AFIN DE PROMOUVOIR LA VENTE DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ NE SONT PAS AUTORISÉS.
17.01 (1) SOUS CERTAINES CONDITIONS, UN FBO PEUT ÊTRE AUTORISÉ À ENREGISTRER UNE SOCIÉTÉ POUR EXERCER SON ACTIVITÉ FOREVER. LE DÉTENTEUR PRINCIPAL DOIT ÊTRE LE DIRIGEANT PRINCIPAL, ET/OU LE DIRECTEUR. IL DOIT DISPOSER D'AU MOINS CINQUANTE POUR CENT (50%) DES INTÉRÊTS DE CETTE SOCIÉTÉ (CI-APRÈS DÉNOMMÉE "L'ENTITÉ COMMERCIALE"). SI LES LOIS LOCALES L'EXIGENT, ET SI FLP L'AUTORISE, DEUX (2) ACTIONNAIRES, PROPRIÉTAIRES, MEMBRES ET/OU ADMINISTRATEURS POURRONT APPARAÎTRE SUR LE CONTRAT, ET DEVRONT ÊTRE DIRECTEMENT IMPLIQUÉS DANS LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DE L'ACTIVITÉ FOREVER. EN PLUS D'UN AGRÉMENT DE FBO, LE DÉTENTEUR PRINCIPAL DEVRA SIGNER UN ACCORD DE GÉRANCE QUI COMPLÈTE ET FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT D'AGRÉMENT, TOUT EN METTANT L'ACCENT SUR LE RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE À L'ENTITÉ COMMERCIALE.

Un FBO peut vendre les produits Forever dans des salons d'esthétisme (beauté, coiffure) et les clubs de sport à condition d'avoir signé un Accord de gérance (pour en savoir plus contacter notre service comptabilité à compta.france@foreverliving.fr) .
Les produits vendus ne doivent pas être exposés en rayon dans ces lieux, ni dans la devanture.
Est également interdite toute publicité via des affiches, posters, etc. exposés en vitrine et dans les rayons.
Cependant vous pouvez faire de la publicité via des posters exposés à l'intérieur de votre établissement.
Participer à des salons de moins d'une semaine par an est autorisé. Y réaliser des ventes est autorisé aux FBO inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés. Faire de la promotion d'activité uniquement est autorisé à tous les FBO. Il est cependant impératif de veiller à ne pas faire d'allégations thérapeutiques ou/et de revenus.

MAGASINS OÙ LES PRODUITS PEUVENT ÊTRE VENDUS :

Salons de coiffure, de beauté et clubs de gym. (cf article 16.02 (h))

VOUS NE POUVEZ PAS VENDRE :

Dans les magasins de vente au détail ou sur les sites de e-commerce (Amazon/ Ebay...) ou équivalents.

ALLÉGATIONS DE REVENUS

16.02 (o) ÉVOCATION DE REVENUS

UN FBO N'A PAS LE DROIT DE FAIRE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, TOUTE REPRÉSENTATION POTENTIELLEMENT TROMPEUSE DE REVENUS, PARTIELLE OU NON, À LAQUELLE UN FBO POURRAIT PRÉTENDRE. CES REPRÉSENTATIONS DE REVENUS PEUVENT ÊTRE ENTRE AUTRES DES DÉCLARATIONS OU PHOTOS MONTRANT UN STYLE DE VIE LUXUEUX OU EXCESSIVEMENT AMÉLIORÉ.

En tant que FBO, vous pouvez construire votre business en revendant les produits, en construisant une équipe et en recrutant de nouveaux FBO. Quand vous présentez l'opportunité d'affaire à de nouveaux prospects, il est important d'éviter de surenchérir sur les revenus potentiels à l'oral ou en ligne, ce qui pourrait créer des attentes irréalistes. Ceci inclut des allégations sur la société ou le plan marketing.

Faire des allégations sur un mode de vie qui induit un certain niveau de revenu doit également être évité, comme publier des photos personnelles de voitures de luxe, porter des vêtements de grands couturiers ou montrer un train de vie exagérément luxueux.

AUTORISÉ

- Partager une représentation honnête de votre succès chez Forever
- Donner des informations à vos prospects sur ce qu'ils peuvent espérer obtenir comme revenu
- S'assurer que vos prospects et votre équipe comprennent que le succès est indissociable d'efforts consentis et d'une implication forte dans le travail

NON AUTORISÉ

- Surenchérir sur le revenu ou le succès attendus
- Donner une idée irréaliste de vos revenus ou de revenus potentiels
- Partager des posts sur vos réseaux sociaux montrant un mode de vie exagérément luxueux ou une fausse image de votre succès

LES CHOSES À FAIRE :

Voici des exemples pour promouvoir de façon conforme l'opportunité d'affaire.

Cette publication évoque le business de façon correcte sans faire d'allégations concernant les gains attendus.

La FBO évoque son expérience personnelle vécue lors d'un évènement et bien qu'elle suggère que les voyages ont été gagnés par le biais de l'entreprise, elle ne sous entend pas que les voyages sont une récompense automatique.

LES CHOSES À NE PAS FAIRE :

Voici de vrais exemples de publications qui ne respectent pas les règles compliance.
Il faut vous assurer que vous ne commettrez pas ces erreurs.

Ce post est non conforme car il suggère une attente irréaliste des revenus.

Il s'agit d'une allégation de revenus car le post liste des montants de revenus sans explication du plan marketing.

Ce post n'est pas conforme car il présente une attente déraisonnable des revenus potentiels et implique un mode de vie luxueux.

ALLÉGATIONS PRODUITS

16.02 (n) ALLÉGATIONS THÉRAPEUTIQUES

AUCUN FBO NE PEUT DÉCLARER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, QUE LES PRODUITS FLP SONT UTILES DANS LE TRAITEMENT, LA PRÉVENTION, LE DIAGNOSTIC OU LE SOIN DE QUELQUE MALADIE QUE CE SOIT. LES PRODUITS FLP QUI SONT À INGÉRER SONT À VISÉE NUTRITIONNELLE ET/OU DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ET NE PEUVENT, DONC PAS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES MÉDICAMENTS. LES PRODUITS FLP DESTINÉS À UNE APPLICATION TOPIQUE ENTRENT DANS LA CATÉGORIE DES COSMÉTIQUES. FOREVER NE DISTRIBUE PAS DE PRODUITS MÉDICAUX OU DESTINÉS AU TRAITEMENT OU AU SOIN.

La santé est un sujet important pour les clients et nos produits, de qualité, aident les personnes à améliorer leur bien-être. Mais il est important de se rappeler qu'il est impératif de suivre les réglementations en vigueur dans les pays d'exercice en ne faisant pas d'allégations thérapeutiques. Les produits Forever sont des compléments alimentaires et des cosmétiques et ne doivent pas être présentés aux clients potentiels comme des médicaments.

Les produits Forever ne sont pas destinés au diagnostic, au traitement et à la prévention des maladies humaines. Toute question sur des pathologies doit renvoyer à la consultation d'un médecin. Il est important de se conformer aux règles et d'éviter de méprendre les clients et de se prémunir contre toute question d'ordre réglementaire qui pourrait avoir un impact négatif sur votre activité ou la société Forever.

DO...

- Faire référence aux bénéfices généraux d'un nutriment ou d'un aliment pour le bien-être et la forme.
- S'assurer que vous comprenez les réglementations en vigueur et demander l'aide de FLP France
- Partager des témoignages de vos expériences personnelles des produits Forever sans suggérer qu'ils peuvent prévenir, traiter ou guérir une quelconque maladie
- Utiliser les communications marketing fournies par FLP France qui incluent des informations conformes présentées clairement et sans exagération
- Conseiller de demander l'avis du médecin traitant à toute personne posant des questions relatives à la santé

DON'T...

- Méprendre les consommateurs en utilisant un langage scientifique non vulgarisé pour des affections courantes
- Falsifier des allégations en prétendant que des produits peuvent guérir, diagnostiquer ou traiter des maladies
- Fournir des témoignages, personnels ou autres, de bénéfices liés à un produit via des allégations de santé sans fondement ou non approuvées

ALLÉGATIONS GESTION DU POIDS

Quand vous faites la promotion des programmes de perte de poids Forever ainsi que des produits qui y sont associés, il y a des spécificités à retenir pour éviter les allégations interdites.

Quelques conseils utiles :

- Ne pas s'engager sur une perte de poids garantie mais partager votre propre expérience personnelle et parler des étapes franchies pour réussir ces programmes.
- Les communications marketing pour des régimes de perte de poids ne doivent pas attirer intentionnellement des personnes mineures ou celles dont la perte de poids pourrait avoir un impact néfaste sur leur santé.
- Les communications marketing ne doivent pas contenir d'allégations sur une perte de poids chiffrée ou sur une période de temps définie, ou faisant référence à une perte de poids ou de graisse à des endroits précis du corps humain.

CE QUE L'ON PEUT FAIRE :

Voici des exemples d'images conformes pour promouvoir avec succès les produits Forever.

Des supports publicitaires conformes sont disponibles sur votre espace FBO ou sur les réseaux sociaux de Forever.

CE QUE L'ON NE PEUT PAS FAIRE

Quelques exemples concrets non conformes aux règles compliance. Assurez vous de ne pas reproduire ces erreurs..

Ce post évoque l'arthrose, qui est une maladie. Le combo Forever Freedom et l'Aloe MSM gel associé à l'image du corps humain avec des points de douleurs en rouge, sous-entend que ces produits Forever sont susceptibles de guérir l'arthrose. Or nos produits sont des produits de bien-être qui ne peuvent en aucun cas être assimilés à des médicaments.

Ces images avant- après suggèrent que le combo Aloe Propolis crème et Avocado peut guérir une peau acnéique entre autres problèmes de peau. Or l'acné est une maladie de la peau qui nécessite un diagnostic médical pour être traité.

Ce post laisse supposer que l'Aloe vera Gelly est un produit qui peut traiter un certain nombre d'affections cutanées dont la liste est large est variée. Or nos produits ne sont destinés ni au traitement, ni à la prévention, ni la guérison de maladies de peau.

COMPLIANCE ET RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont un outil puissant, mais il est important de suivre la compliance mise à disposition par Forever concernant les réseaux sociaux pour protéger votre business et votre réputation ainsi que celle de la société. Lorsque l'usage des réseaux sociaux est correct et éthique, alors cela peut aider à développer de nouvelles opportunités.

Poster des annonces conformes aura un impact positif sur votre business. Des informations justes encouragent le public à vous contacter pour en savoir plus sur les produits et l'activité. Cela signifie que vous avez créé une publicité efficace et conforme.

VOUS IDENTIFIER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Vous devez en tant que professionnel FBO être identifié comme étant entrepreneur indépendant. C'est pour cela qu'il est essentiel de déclarer que vous êtes FBO sur les réseaux sociaux et tout nom ou toute identité choisie sur les réseaux ne doit pas contenir de noms de marque qui seraient habituellement associés à la société Forever Living Products.

Faites en sorte que vous soyez clairement identifié comme FBO et non en tant que Forever. Quand vous réalisez une publicité, il doit être facile d'identifier vos noms et détails de contact. Vous serez responsable de tout contenu concernant Forever posté sur Internet, y compris, mais pas seulement, les posts, blogs, videos, commentaires et autres publications reliées à vous.

QUAND VOUS CRÉEZ UN POST, VOUS AVEZ BESOIN DE VOUS POSER CES 4 QUESTIONS:

EST-CE QUE LE POST EST:

1. **EXACT ?**
2. **HONNÊTE ?**
3. **LÉGAL ?**
4. **EN ACCORD AVEC LES VALEURS DE FOREVER ?**

Si vous pouvez répondre par l'affirmative en toute confiance aux 4 questions ci-dessus, alors aucune inquiétude. Cependant, si une réponse à l'une des questions est : "je ne sais pas", ou "non", alors vous aurez besoin d'effectuer plus de recherches ou contacter le service compliance avant de poster une publication.

PARTAGER DES POSTS

La référence et l'approbation de groupes spécifiques, entreprises ou des influenceurs en utilisant les produits Forever doivent être validées par Forever France.

Partager des posts ou quelque information que ce soit publiés par un tiers est possible. Cependant, sachez que dès que vous partagez le post, vous êtes responsable de son contenu. Même si vous n'en êtes pas l'auteur, vous êtes responsable des fausses allégations éventuelles portées par ce post. En cas de doute, il faut vérifier chaque post avant de le partager.

VOUS DEVEZ TOUJOURS RESPECTER LES INSTRUCTIONS SUIVANTES :

- Promouvoir les produits sur les réseaux sociaux est permis sur Facebook, Twitter, Instagram et Youtube et d'autres réseaux. Tout post à propos de Forever doit être pertinent, véridique et en accord avec les valeurs de l'entreprise.
- Nous n'encourageons pas les concours organisés par les FBO sur les réseaux sociaux. Si vous souhaitez organiser un concours, vous serez personnellement responsable d'assurer que ce concours soit organisé en respectant les lois et réglementations en vigueur, en plus des règles mises en place par l'hébergeur du site sur lequel vous lancez le concours.
- Les produits ne doivent pas être vendus sur les réseaux sociaux ou autres sites permettant un achat direct ou via un panier virtuel.
- Promouvoir l'activité de votre business sur les réseaux sociaux doit être réalisé conformément aux règles du site en plus des lois et règlements en vigueur ainsi que du Company Policy.
- Le FBO, en tant qu'entrepreneur indépendant doit assurer que chaque page de son site web, réalisé par lui même ou un prestataire est conforme.
- Les pages de groupe appartiennent et sont administrées par le créateur/administrateur du groupe. Les règles appliquées aux membres du groupe et toute autre condition spécifique au groupe ne font pas partie des règles de ce guide. Les litiges doivent être résolus dans le groupe.
- Les publicités sur les réseaux sociaux doivent vous identifier de façon claire comme FBO. Toute page ou post créé ne doit pas méprendre l'utilisateur ou le client en donnant l'impression que la page appartient à la société Forever.

CONTRÔLE DES RESEAUX SOCIAUX

Le manquement aux règles du Company policy et au Code de conduite lors de l'utilisation des réseaux sociaux peut amener à la suspension voire à la résiliation de votre contrat d'agrément.

Forever Living Products se réserve le droit de contrôler l'activité des FBO sur les réseaux sociaux et demander le retrait de tout contenu inapproprié. S'il est avéré que des règles du Company policy ont été enfreintes alors vous pourriez être suspendu ou nous pouvons mettre fin à votre contrat d'agrément.

CRÉATION DE VOS PROPRES SUPPORTS PUBLICITAIRES

Créer votre propre support en étant conforme peut s'avérer difficile, c'est pourquoi Forever fournit des supports conformes qui valorisent la marque Forever.

Cependant, si vous voulez créer vos propres supports, vous pouvez le faire. Vous êtes responsable de la conformité du contenu. Si vous postez vos propres supports sur les réseaux sociaux, assurez vous que le texte qui accompagne la publication est lui aussi conforme.

Garder votre business Forever conforme vous aidera à vous assurer un business croissant et gagner la confiance de vos clients. Souvenez vous, si vous vous posez la question à propos de la conformité de votre publication sur un produit, référez vous toujours au catalogue produits ou tout autre support fourni par FLP France.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contactez le service compliance pour toute question sur la conformité de vos supports business/ l'éthique à compliance.france@foreverliving.fr

Contactez le service support pour toute question sur la passation de commandes à flpf@foreverliving.fr

SUIVEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez Forever Living Products sur les réseaux sociaux! Nous souhaitons rester en contact avec vous et vous tenir au courant des nouveautés produits et business.

FACEBOOK.com/ForeverFranceHQ/

Contenu facile d'accès. Likez notre page Facebook pour un contenu conforme à partager à votre tour sur votre fil d'actualité et rester en contact avec vos clients et prospects.

FACEBOOK.com/foreverglobalhqbusiness

Evènements, motivations, nouveautés et plus encore! Likez notre page facebook dédiée au business pour avoir un aperçu des dernières formations et motivations Forever pour les FBO.

INSTAGRAM.com/foreverfrancehq

Notre histoire au travers de photos. Suivez notre parcours et découvrez les meilleurs produits au monde.

INSTAGRAM.com/foreverglobalhqbusiness

Restez connecté au business. Notre business sur Instagram non seulement permet de voir ce qu'il se passe en coulisses dans le monde Forever, mais également de s'informer sur les nouveautés pour les FBO.

PINTEREST.fr/foreverfranceHQ/

Soyez inspiré pour votre prochain cocktail d'Aloe ou bien trouvez notre dernière motivation fitness à épingler sur vos tableaux.

TWITTER.com/ForeverFranceHQ

Rejoignez la conversation. Notre page Twitter est remplie de contenu fun à apprécier et partager.

YOUTUBE - Forever France TV

Regardez les dernières videos business et produits que vous pourrez partager avec vos clients et prospects.

Vous assurer la plus haute qualité

Nous sommes un des plus grands producteurs d'Aloe vera et de produits à base d'Aloe vera au monde.
Nos produits à l'Aloe vera ont été les premiers à être certifiés par l'International Aloe Science Council Seal of Approval en matière de concentration et de pureté de l' Aloe. Une large part de nos produits est labellisée Kasher et Halal.

foreverliving.fr

Trademarks ® Reg. US. Pat. & TM Office
©2019 Aloe Vera of America, Inc. All rights reserved

FOREVER LIVING PRODUCTS™